

**MON GUIDE PRATIQUE**

**POUR GÉRER, RÉDUIRE ET TRIER**

**MES DÉCHETS**



**SMICTOM**  
PAYS DE FOGÈRES

[www.smictom-fougères.fr](http://www.smictom-fougères.fr)

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Le SMICTOM, qu'est-ce que c'est ?                | 3  |
| La collecte des déchets                          | 4  |
| Le tri des déchets                               | 5  |
| Les déchèteries                                  | 6  |
| Astuces de réduction                             | 14 |
| Le financement du service                        | 16 |
| Une fois collectés, que deviennent les déchets ? | 18 |

**Guide du tri et de la réduction des déchets** - SMICTOM du Pays de Fougères, ZA de l'Aumallerie - Allée

Eugène Freyssinet 35133 Javené -02 99 94 34 58 - **Directeur de publication** : O. Mocé - **Conception et**

**rédaction** : J. Vautier - **Crédits photos** : iStock, Citéo - Pierre Antoine, SMICTOM du Pays de Fougères,

Florent Foursac - Imprimé en septembre 2019 en 500 exemplaires par l'imprimerie Labbé. 





# LA COLLECTE DES DÉCHETS

## Bacs, sacs, bornes... À chaque situation, sa solution !

La collecte des déchets est assurée par les agents du SMICTOM en porte-à-porte, en apport volontaire ou en point de regroupement.

Pour connaître le jour de collecte de votre commune, rendez-vous sur le site internet du SMICTOM du Pays de Fougères, rubrique « La collecte ».

### **Vous habitez une maison individuelle en zone agglomérée**

La collecte se fait en porte-à-porte ou en points de regroupement. Des bacs individuels (marrons ou gris) sont à disposition pour les ordures ménagères. Les emballages recyclables sont collectés dans des sacs jaunes. Le papier et le verre sont à déposer dans des bornes dédiées.

### **Vous habitez une maison individuelle en campagne**

La collecte se fait en points de regroupement. Selon les cas, un bac individuel ou un bac collectif sera mis à disposition. Les sacs jaunes sont collectés dans des points de regroupement. Le papier et le verre sont à déposer dans des bornes dédiées.

### **Vous habitez un appartement**

La collecte se fait en porte-à-porte, points de regroupement ou en points d'apport volontaire. Selon les cas, un bac collectif ou des bornes sont à votre disposition. Une carte, délivrée gratuitement, est nécessaire pour accéder aux bornes. Les emballages recyclables sont collectés dans des sacs jaunes si vous disposez d'un bac collectif ou dans des bornes à emballages recyclables. Le papier et le verre sont à déposer dans des bornes dédiées.

## Quelques règles à respecter



Dans certaines communes, des points de collecte sont mis en place, matérialisés dans la rue par des points bleus. Si vous habitez une de ces communes vous devrez déposer votre bac au niveau du point bleu pour qu'il soit collecté.



Le bac doit être présenté la veille au soir de la collecte, et rentré après la collecte. Afin de faciliter le travail des agents de collecte, il doit être présenté poignée côté rue. Chaque habitant est responsable du nettoyage de son bac. En cas de détérioration du bac, veuillez contacter le SMICTOM.



Les déchets doivent être déposés dans des sacs poubelle fermés avant d'être mis dans le bac.



**Suite à un jour férié, tous les jours de collecte de la fin de semaine sont décalés d'une journée.**

### Où retirer les sacs jaunes ?



- Au SMICTOM, ZA de l'Aumaillerie à Javené
- A la mairie de votre domicile (hors Fougères)
- A Fougères :
  - Au centre social, 1 boulevard de Groslay
  - Aux Ateliers, 9 rue des frères Déveria
  - A l'Office du Tourisme, 2 rue Nationale
  - Au CCAS, 88 rue de la Forêt



# LE TRI DES DÉCHETS

## Ordures ménagères



## Emballages recyclables



## Tous les papiers



## Verre



# Mémo tri

## Pour trier sans se tromper !

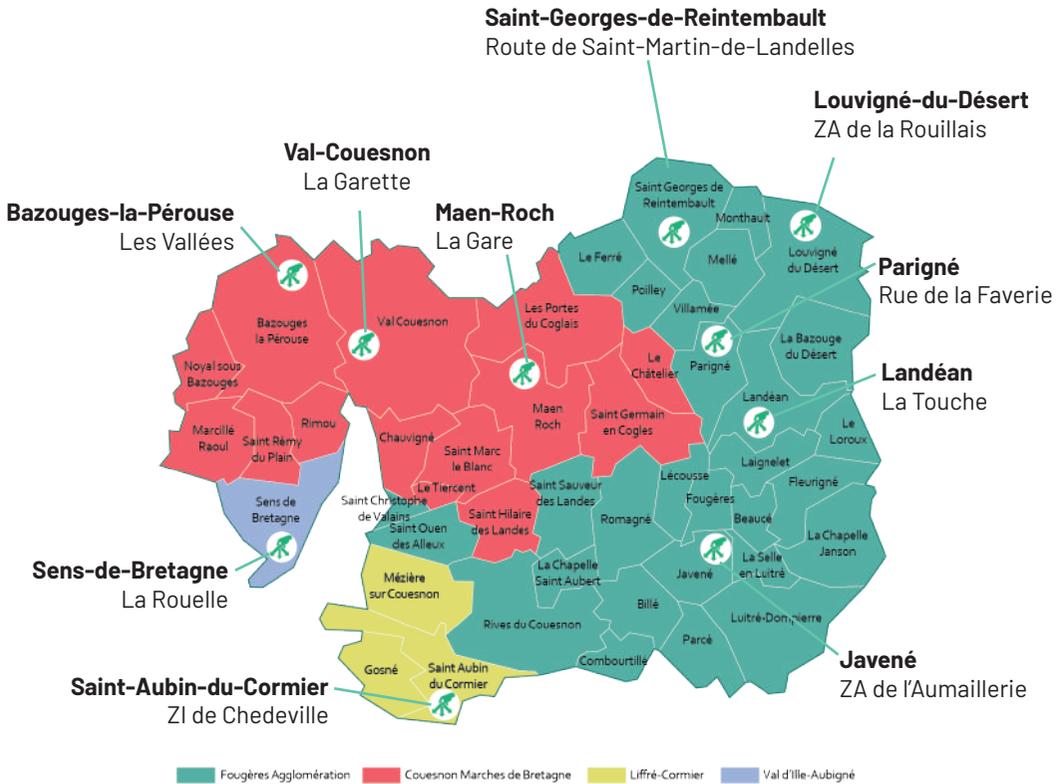
|                           |                          |                            |
|---------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Aérosol ménager           | Couvercle et capsule     | Peinture                   |
| Aérosol toxique           | Dentifrice               | Planche de bois            |
| Annuaire                  | Dissolvant plein         | Plante, fleur fanée        |
| Ampoule et néon           | Électroménager           | Pneu                       |
| Baril de lessive          | Engrais                  | Poêle, casserole           |
| Barquette aluminium       | Enveloppe                | Polystyrène de calage      |
| Barquette plastique       | Épluchures, fruit pourri | Porcelaine en bon état     |
| Barquette polystyrène     | Faïence                  | Porcelaine cassée          |
| Bidon d'huile             | Feuilles mortes          | Pot de crème fraîche       |
| Bloc-notes                | Film plastique           | Pot de fleur               |
| Bocal en verre            | Filtre/marc de café      | Pot de yaourt plastique    |
| Boîte à œufs en carton    | Flacon en plastique      | Poterie                    |
| Boîte à œufs en plastique | Flacon en verre          | Pot en verre               |
| Boîte de fromage en bois  | Gobelet carton           | Produits chimiques         |
| Boîte de fromage carton   | Gobelet plastique        | Radiographie               |
| Boîte de conserve         | Gravats                  | Rasoir jetable             |
| Boîte en carton           | Huile de vidange         | Réfrigérateur              |
| Bombe peinture            | Huile végétale           | Restes de repas            |
| Bombe de mousse à raser   | Jouet                    | Rouleau en carton          |
| Bouchon de liège          | Journaux                 | Sac en papier              |
| Bouteille en plastique    | Laine                    | Sac plastique              |
| Bouteille en verre        | Laine de verre/roche     | Sac à main                 |
| Bouteille de gaz          | Lampe                    | Sachet de thé              |
| Brique alimentaire        | Livre                    | Sèche-cheveux              |
| Cagette en bois           | Machine à laver          | Seringue                   |
| Cahier                    | Magazine/catalogue       | Solvants                   |
| Canapé                    | Maquillage               | Stylo                      |
| Canette                   | Matelas                  | Table à repasser           |
| Carton                    | Meuble                   | Téléphone portable         |
| Cartouche d'encre         | Miroir                   | Tuyau en plastique         |
| CD/DVD                    | Moquette                 | Vaisselle en plastique     |
| Cellophane                | Mouchoir, essuie-tout    | Vaisselle réutilisable     |
| Chaussures                | Ordinateur               | Vélo                       |
| Coquille d'œufs           | Papier aluminium         | Vêtements, linge de maison |
| Couche                    | Papier cadeau            | Vitre                      |
|                           | Papier peint             |                            |

### LÉGENDE

Ordures ménagères - Sac ou bac jaune - Borne à verre - Borne à papiers - Compostage - Déchèterie - Recyclerie - Retour en magasin - Borne Le Relais



# 10 DÉCHÈTERIES A VOTRE SERVICE



## Quelques règles d'usage

L'usage de la déchèterie est gratuit pour les particuliers. Les tarifs sont votés annuellement pour les professionnels et les associations.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et aux tracteurs.

Il est interdit de récupérer des objets au sein de la déchèterie.

# Les horaires des déchèteries

## Bazouges-la-Pérouse

Été\* : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h  
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Hiver\* : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30-12h  
Samedi : 9h30-12h / 14h-17h30

## Javené

Été\* : Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-18h  
Vendredi : 8h30h-12h / 14h-18h  
Samedi : 8h30-18h

Hiver\* : Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-18h  
Vendredi et samedi : 8h30h-12h / 14h-18h

## Landéan

Été\* : Lundi : 17h30-18h30  
Samedi : 14h-16h

Hiver\* : Lundi : 15h30-16h30  
Samedi : 14h-16h

## Louvigné-du-Désert

Été\* : Lundi, mercredi, vendredi et samedi :  
9h-12h / 14h-18h

Hiver\* : Lundi, mercredi, vendredi et samedi :  
9h30-12h / 14h-17h30

## Maen Roch

Été\* : Lundi et du mercredi au samedi :  
9h-12h / 14h-18h

Hiver\* : Lundi et du mercredi au samedi :  
9h30-12h / 14h-17h30

## Parigné

Toute l'année : Lundi et mercredi : 16h30-17h30  
Samedi : 10h-12h

## Saint-Aubin-du-Cormier

Toute l'année : Lundi au mercredi : 9h-12h / 14h-18h  
Jeudi : 9h-12h  
Vendredi et samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h

## Saint-Georges-de-Reintembault

Toute l'année : Mercredi : 15h30-17h30  
Samedi : 10h-12h

## Sens de Bretagne

Été\* : Lundi, mercredi, vendredi et samedi :  
9h-12h / 14h-18h

Hiver\* : Lundi, mercredi, vendredi et samedi :  
9h30-12h / 14h-17h30

## Val Couesnon

Été\* : Lundi et du mercredi au vendredi : 14h-18h  
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Hiver\* : Lundi et du mercredi au vendredi : 14h-17h30  
Samedi : 9h30-12h / 14h-17h30

**Attention : dernier accès autorisée 10 minutes avant la fermeture des déchèteries**

\*Été : du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

\*Hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février

# BIEN TRIER EN DÉCHÈTERIE



## ➤ Bois

**Je dépose :** portes et fenêtres sans vitre, parquet, lambris, palettes, caisses, planches...

➖ **Interdit :** bois pourri, brûlé, vitres...

**Devenir :** recyclage



## ➤ Cartons

**Je dépose :** cartons vides, propres et aplatis

➖ **Interdit :** plastique, polystyrène, papiers, cartons souillés...

**Devenir :** recyclage



## ➤ Cartouches

**Je dépose :** cartouches d'imprimante et de fax sans emballage

**Devenir :** réutilisation ou valorisation



## ➤ Déchets dangereux

**Je dépose :** produits de bricolage, phytosanitaires, combustibles, aérosols, entretien de la voiture

➖ **Interdit :** déchets industriels, déchets radioactifs ou amiantés, déchets agricoles

**Devenir :** traitement selon la nature du produit





## ➤ Déchets électriques

**Je dépose :** gros et petit électroménager, écrans de télévision

➖ **Interdit :** emballages, piles, batteries, appareils professionnels

**Devenir :** dépollution puis recyclage



## ➤ Ferrailles

**Je dépose :** tous types de métaux

➖ **Interdit :** Appareils électriques, déchets toxiques

**Devenir :** recyclage



## ➤ Gravats

**Je dépose :** terre, cailloux, sable, déblais, briques, parpaings, ardoises, ciment, carrelage

➖ **Interdit :** tôle ondulée, amiante, plâtre, placoplâtre, béton cellulaire, briques plâtrières

**Devenir :** remblai de carrière ou transformés en matériaux routiers



## ➤ Lampes

**Je dépose :** néons et lampes portant la mention poubelle barrée 

➖ **Interdit :** lampes à filament, à incandescence, halogène

**Devenir :** recyclage





## ➤ Végétaux

**Je dépose :** tonte de pelouse, tailles de haies, branchages fins, plantes

**Interdit :** plastique, pots de fleurs, ferraille

**Devenir :** valorisation en agriculture



## ➤ Papiers

**Je dépose :** tous les papiers

**Interdit :** carton, plastique, papiers souillés, papier peint, papiers broyés

**Devenir :** recyclage



## ➤ Piles

**Je dépose :** piles, batteries, accumulateurs

**Devenir :** recyclage



## ➤ Tout venant

**Je dépose :** déchets non recyclables, plâtre, matériaux d'isolation, papiers peints, revêtements de sol...

**Interdit :** ordures ménagères, déchets recyclables, cartons, appareils électriques, pneus...

**Devenir :** enfouissement



## ➤ Caisson de don

**Je dépose :** objets en bon état : livres, jouets, électroménager, vaisselle, meubles

- ➖ **Interdit :** objets en mauvais état  
**Devenir :** donné à Emmaüs puis réemploi



## Mobilier

**Je dépose :** mobilier en bois, en plastique ou en métal. Ex : fauteuils, matelas, mobilier de jardin...

- ➖ **Interdit :** objets décoratifs, mobilier professionnel  
**Devenir :** recyclage



## ➤ Les déchets interdits en déchèterie

### Type de déchets

### Qu'en faire ?

Les ordures ménagères → Collecte des ordures ménagères

Les cadavres d'animaux → Sociétés d'équarissage

Les cendres chaudes → Les laisser refroidir puis les étaler dans son jardin

Les médicaments, aiguilles et seringues → Pharmacies

Les véhicules hors d'usage → Casses agréées

Les déchets agricoles → Se renseigner auprès de la Chambre d'Agriculture ou des fournisseurs

Les déchets amiantés → Bordini (Louvigné) ou Chimirec (Javené)

Les produits radioactifs → Se renseigner auprès de l'ANDRA

Les pneus }  
Les bouteilles de gaz } → Fournisseur ou revendeur  
Les extincteurs }

# COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?



## Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

En moyenne, un habitant du SMICTOM produit chaque année 160 kg d'ordures ménagères. Pourtant, quelques gestes

simples permettraient de réduire la production de déchets ménagers.

### J'appose un stop-pub sur ma boîte aux lettres



Ce geste permet d'éviter 15 kg de publicité papier par an.



**Demandez le votre au SMICTOM !**

### J'adopte l'achat en vrac



Ainsi, je choisis les quantités dont j'ai vraiment besoin. En moyenne, un Français jette chaque année 20 kg d'aliments, dont 7 kg encore emballés.

### Je composte

En compostant, je fabrique un engrais naturel pour mon jardin et j'évite de jeter 40 kg de déchets organiques par an.



**Le SMICTOM propose des composteurs à prix préférentiels. Commandez le votre sur [www.smictom-fougeres.fr](http://www.smictom-fougeres.fr)**





**Pour aller plus loin**  
Retrouvez toutes les astuces  
de réduction des déchets, le planning  
des animations et bien plus sur  
[www.smictom-fougères.fr](http://www.smictom-fougères.fr)



## Je donne

Au lieu de jeter, donnez ! La recyclerie du SMICTOM accueille bibelots, livres, CD, DVD, jeux, jouets, décorations, textiles, chaussures, sacs, vaisselle... Ils seront remis à Emmaüs et connaîtront une seconde vie.

## Je bois l'eau du robinet



Ce geste permet d'éviter de jeter 19 kg de bouteilles en plastique par an. En plus, cela coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille. Pour mes sorties, j'adopte une gourde !

## J'achète d'occasion

Acheter d'occasion est un excellent moyen de faire des économies tout en donnant une seconde vie aux objets.

## Je répare

De nombreux produits sont réparables. Plusieurs associations proposent de réparer ou d'apprendre à réparer gratuitement des objets.

**Pour apprendre à réparer vos objets, rendez-vous au Repair Café de Fougères, tous les derniers samedis du mois (sauf juillet/août/décembre) au bar Le Coquelicot !**





# LE FINANCEMENT DU SERVICE

## **Vous êtes un particulier**

Aujourd'hui, le service de collecte et de traitement des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères est financé par une redevance. Celle-ci est calculée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer. Les tarifs sont revus annuellement par les élus. La redevance représente 75 % du budget du SMICTOM. Le soutien des éco-organismes et la revente de matériaux viennent compléter le budget.

## **Vous êtes un professionnel**

Les activités professionnelles désignent les catégories suivantes : artisans, commerçants, industriels, collectivités locales et associations. Plus de 1 500 professionnels utilisent les services du SMICTOM. Leur financement est basé sur le principe d'une redevance incitative. Celle-ci est calculée en fonction du volume de déchets produits.

## **Que finance la redevance ?**

Toute personne payant la redevance a accès à :

- La mise à disposition et le changement d'un équipement de collecte par foyer
- La collecte des déchets en porte-à-porte, en point de regroupement ou en apport volontaire des ordures ménagères et des emballages recyclables
- La collecte en apport volontaire du verre et des papiers
- Le traitement des déchets : incinération ou enfouissement puis valorisation énergétique pour les ordures ménagères, tri et acheminement dans les usines de recyclage pour les déchets déposés dans les sacs jaunes, les papiers et le verre
- l'accès en déchèterie, ainsi que le traitement des déchets déposés en déchèterie
- les actions de sensibilisations et de prévention menées par le Syndicat pour améliorer le tri et accompagner les démarches de réduction des déchets

# Vers une évolution du financement ?

Depuis juillet 2019, le SMICTOM teste la redevance incitative sur une partie de son territoire. Elle est calculée comme l'eau ou l'électricité et comprend une part fixe et une part variable.

## Une part fixe

La part fixe comprend l'abonnement au service (collecte et traitement des ordures ménagères et des emballages recyclables, déchèteries, prévention des déchets, mise à disposition d'un bac de collecte) ainsi que 12 levées du bac gris par an.



## Une part variable

La part variable est composée des levées de bacs au-delà des 12 incluses dans la part fixe. Si un foyer met son bac à la collecte 12 fois par an ou moins, il ne paiera donc pas de part variable.

A la fin de l'année, et pendant toute la durée de l'expérimentation, les usagers concernés recevront **une facture à blanc** qui leur permettra de se rendre compte de ce qu'ils auraient payé sous le régime incitatif. L'objectif : utiliser 12 levées annuelles ou moins pour ne pas payer de part variable.

## Pourquoi expérimenter la redevance incitative ?



### Réduire les déchets

L'objectif premier est de diminuer la production des ordures ménagères. Aujourd'hui, une partie des déchets déposés dans la poubelle pourrait être compostée et une autre partie pourrait être recyclée.



### Augmenter les pratiques de tri

Aujourd'hui, un tiers des déchets déposés dans le sac noir pourrait être recyclés ! La redevance incitative a pour objectif de faire trier systématiquement les déchets.



### Payer en fonction de l'utilisation du service

Le mode actuel de calcul de la redevance se base sur le nombre de personnes au foyer. La redevance incitative prend également en compte l'utilisation du service, et donc la production de déchets.



# LE DEVENIR DES DÉCHETS

**Une fois collectés, les déchets sont acheminés vers la filière de traitement la plus adaptée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les SMICTOM du Pays de Fougères et Sud-Est 35 se sont associés pour gérer leurs déchets**

**en commun, à travers le Syndicat de Traitement Vitré Fougères. Centre de stockage, valorisation énergétique, valorisation organique, valorisation matière, réemploi... à chaque déchet sa destination.**

## Les déchets ménagers

Les déchets ménagers sont conduits au centre de stockage des déchets non dangereux (CSD) de Changé (53) ou au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED), situé à Vitré.

Le CSD accueille la majeure partie des ordures ménagères du SMICTOM (13 037 t en 2018). Là-bas, les déchets sont compactés avant d'être déposés dans des alvéoles. Afin de prévenir tout risque pour l'environnement, les lixivats (liquides noirâtres provenant de l'eau de percolation

des déchets) sont traités. En fermentant, les déchets émettent du biogaz composé à 60% de méthane et à 30 % de dioxyde de carbone. Ce biogaz est capté puis valorisé à 94 % sous forme de chaleur ou de vapeur.

Le deuxième exutoire est le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets, situé à Vitré. Là-bas, les déchets sont incinérés puis transformés en énergie. Cette dernière est ensuite revendue à des industrielles et établissements publics.

## Les déchets recyclables

Au centre de tri, le contenu des sacs jaunes est trié et rassemblé par matière (cartonnette, PET, PEHD, acier, aluminium...). En fonction des matières, le tri est effectué à la main ou mécaniquement. Les déchets sont ensuite mis en balle avant d'être envoyés en filière de recyclage. C'est ainsi que les bouteilles en plastique peuvent être transformées en pulls, que les boîtes de conserve deviennent des boules de pétanque et que le papier est transformé en carton.

Le passage des déchets sur la chaîne permet également de retirer les erreurs de tri. Elles représentent 6 kg/habitant, soit 14 % des entrants. Celles-ci sont ensuite envoyées au CVED pour être valorisées énergétiquement.

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini. Une fois collecté, il est directement envoyé en usine de recyclage pour redevenir du verre.

## Les déchets issus des déchèteries

Sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères, 10 déchèteries sont à disposition des usagers. Celles-ci connaissent un succès croissant puisqu'en 5 ans, les dépôts en déchèterie ont augmenté de 3 500 tonnes.

Selon le type de matériau, le traitement des déchets est différent. Ainsi, les végétaux, qui représentent le flux le plus conséquent, sont valorisés en agriculture pour nourrir les sols. Les gravats sont acheminés en centre de stockage. Les déchets dangereux sont traités selon des procédures spécifiques. Les autres déchets sont amenés en usine de recyclage.

Afin d'accueillir plus de filières de recyclage et d'assurer la mise aux normes des sites, le SMICTOM a besoin de faire d'importants travaux dans les déchèteries. Pour assurer une meilleure desserte sur le territoire, le Syndicat prévoit de créer de nouveaux sites, d'en réhabiliter d'autres et la fermeture de certaines déchèteries. Dans un souci de coopération entre les différentes institutions du territoire, les intercommunalités adhérentes au SMICTOM (Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne) sont consultées, afin de garantir un bon aménagement du territoire.

**Au centre de tri, les déchets sont mis en balle avant d'être expédiés en filière de recyclage.**



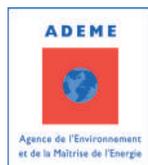


# SMICTOM

PAYS DE FOGÈRES

Pour plus d'informations :  
**[www.smictom-fogeres.fr](http://www.smictom-fogeres.fr)**

 Retrouvez-nous sur  
**Facebook** @SmictomDeFogeres



**CITEO**